RCS : MACON
Code greffe : 7106

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MACON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1981 B 00024
Numéro SIREN : 321 175 747
Nom ou dénomination : SOCIETE FIDUCIAIRE D'ORGANISATION DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - FOGEX

Ce dépôt a été enregistré le 05/04/2017 sous le numéro de dépôt P2017/000006

240209

Dénomination :	SOCIETE FIDUCIAIRE D'ORGANISATION DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - FOGEX
Adresse :	644 rue Des Grandes Teppes Espace d'Activités de Sennecé 71000 Macon -FRANCE-
n° de gestion :	1981B00024
n° d'identification :	321 175 747
n° de dépôt :	P2017/000006
Date du dépôt :	05/04/2017

Pièce : Ordonnance du Président

TRIBUNAL DE COMMERCE DE MACON (Saône-&-Loire)

240209

2017OP00151

REPUBLIQUE FRANÇAISE

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

TRIBUNAL DE COMMERCE DE MACON

ORDONNANCE

Nous, Maurice BOST, Président du Tribunal de Commerce de Mâcon,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

La SAS SOCIETE FIDUCIAIRE D'ORGANISATION DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE – FOGEX, 644 rue des Grandes Teppes Espace d'Activités de Sennecé - 71000 MACON - RCS Mâcon 321 175 747 tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30/09/2016.

Vu les articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R 223-18-1 et R. 210-19 du Code de Commerce.

PROROGEONS jusqu'au 31/07/2017 le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2016 de la SAS SOCIETE FIDUCIAIRE D'ORGANISATION DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE – FOGEX, 644 rue des Grandes Teppes Espace d'Activités de Sennecé - 71000 MACON - RCS Mâcon 321 175 747 ;

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Mâcon, le 04/04/2017

Le Président
Maurice BOST

Le Greffier
D. BERNARD

TRIBUNAL DE COMMERCE DE MACON (Saône-&-Loire)

Frais de greffe de la présente ordonnance : 34.2 € TTC (23.58 € HT – 4.72 € TVA – 5.9 € débours)

Pour copie certifiée conforme

TRIBUNAL DE COMMERCE DE MACON (Saône-&-Loire)

2017cp151

SOCIETE FIDUCIAIRE D'ORGANISATION, DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE
Société par actions simplifiée au capital de 283 800 euros
Siège social : 644, Rue des Grandes Teppes
Espace d'Activités de Sennecé, 71000 SENNECE LES MACON
321175747 RCS MACON

REQUETE
A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MACON

La soussignée Anne GUILLEMIN,

Agissant en qualité de Présidente de la société SOCIETE FIDUCIAIRE D'ORGANISATION, DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE, société par actions simplifiée au capital de 283 800 euros, dont le siège social est 644, Rue des Grandes Teppes
Espace d'Activités de Sennecé, 71000 SENNECE LES MACON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 321175747 RCS MACON,

A l'honneur de vous exposer :

Que la société SOCIETE FIDUCIAIRE D'ORGANISATION, DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE a, conformément à ses statuts clôturé son dernier exercice social au 30 septembre 2016,

Que, conformément à l'article L. 227-9, alinéa 3 du Code de commerce et à ses statuts, les comptes annuels doivent être approuvés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice par son associé unique, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

Que ce délai ne pourra être respecté pour les raisons suivantes :

Monsieur Jean-Paul GROLLEMUND, Commissaire aux comptes titulaire de la société étant décédé, le commissaire aux comptes nommé pour le remplacer n'a, matériellement pas eu le temps d'intervenir sur le dossier.

C'est pourquoi la soussignée a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société SOCIETE FIDUCIAIRE D'ORGANISATION, DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE qu'elle représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de quatre (4) mois pour soumettre les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2016 à l'approbation de l'associé unique de la société SOCIETE FIDUCIAIRE D'ORGANISATION, DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE conformément aux dispositions de l'article L. 227-9, alinéa 3 du Code de commerce.

Fait à SENNECE LES MACON
Le 30 mars 2017

Anne GUILLEMIN
Présidente